

Règlement

La carte Décl'ic' Chablais s'adresse à tous les jeunes de 6 à moins de 26 ans voyageant sur l'une des lignes interurbaines du Chablais (lire au verso « Sur quelles lignes l'utiliser ? ») et dont le domicile légal se situe dans l'une des communes de Thonon Agglomération.

Les enfants mineurs voyagent sous la responsabilité de leurs parents.

La tarification UNIRESO est exclue de ce dispositif.

La carte coûte 10 €.

Elle est valable DU 01.09.2018 au 31.08.2019.

Vérifiez que les dessertes autocars sont adaptées à vos besoins : la carte Décl'ic' ne peut pas être remboursée.

Conditions d'utilisation de la carte Décl'ic' -26ans

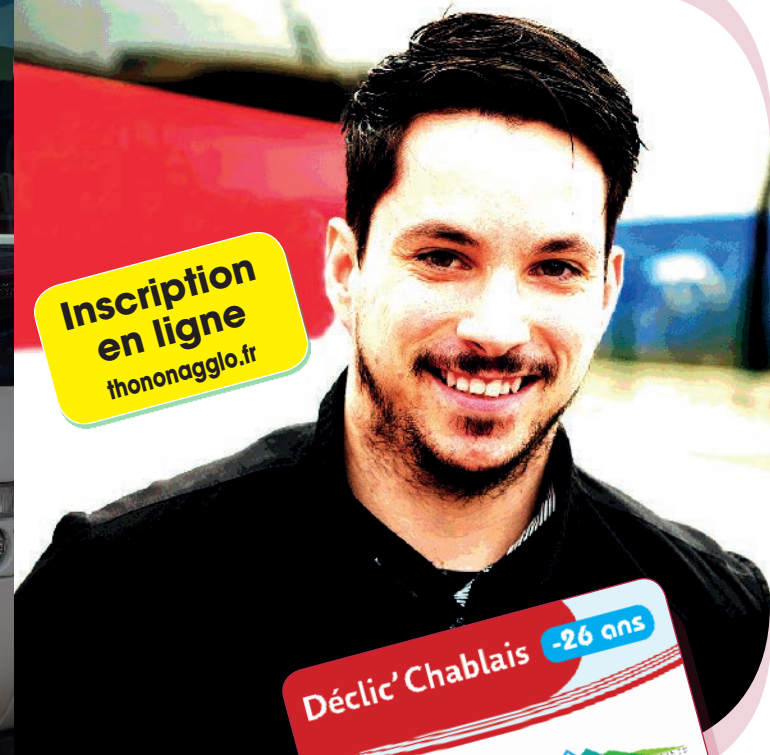
- Cette carte est rigoureusement personnelle
- Cette carte ne vaut pas titre de transport
- Présentez obligatoirement votre carte au conducteur pour le ticket à -50% et la carte + l'abonnement 300 ou 400 si vous en êtes détenteur
- Présentez obligatoirement votre carte au contrôleur en cours de route
- En cas de perte ou de vol, téléphonez au 04 50 31 25 00
- Duplicata 10 €

Toute fausse déclaration entraînera le retrait de la carte Décl'ic' de l'abonnement et le remboursement des coûts.



Carte Décl'ic' -26ans

Inscription en ligne
thononagгло.fr



CONTACT

Thonon Agglomération
Service mobilité
Domaine de Thênières
74140 Ballaison
Tél : 04 50 31 25 00
www.thononagгло.fr
mobilite@thononagгло.fr

Les informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des transports. Les destinataires des données sont : les services de Thonon Agglomération. Conformément à la loi d'informatique et de liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent, veuillez vous adresser à Thonon Agglomération - Service mobilité - Domaine de Thênières - 74140 Ballaison. Crédits photos : © Dapost - L. Guelfe, CCFVA.

____ THONON
agglomération

Le **passport réduction**
des **-26ans**

____ THONON
agglomération

La Carte Déclic' ^{-26ans}

Pour qui ?

Pour tous les jeunes de **6 à moins de 26 ans** qui résident dans l'une des communes de Thonon Agglomération*.

- Les scolaires et étudiants.
- Les salariés et demandeurs d'emploi.



Quelle formule ?



La carte Déclic' ^{-26ans}

= 50% de réduction pour tout achat d'un ticket unité de transport sur présentation de votre carte auprès du transporteur.



La carte Déclic' ^{-26ans}

Abonnement 300 (1)

= 1 A/R jour scolaire sur 1 ligne de votre choix
+ 50% de réduction sur les autres lignes (lire ci-après « Sur quelles lignes l'utiliser ? »)



La carte Déclic' ^{-26ans}

Abonnement 400 (2)

= A/R illimités sur 1 ligne de votre choix
+ 50% de réduction sur les autres lignes (lire ci-après « Sur quelles lignes l'utiliser ? »)

Les jeunes bénéficiant d'une carte de transport n'ont pas besoin de carte Déclic'. Pendant les vacances scolaires, les week-ends et en dehors du trajet habituel, leur carte de transport scolaire fait office de carte Déclic' et leur permet de bénéficier des mêmes avantages.

* Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoiry, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Le Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nemier, Orcier, Perrignier, Sciez, Thonon-les-Bains, Veigy-Foncenex, Yvoire

Les pièces à fournir :

- Le formulaire ci-contre à compléter.
- Une photocopie de la pièce d'identité recto verso du jeune.
- Une photocopie d'un justificatif de domicile.
- Une photo d'identité.

Après traitement du dossier, votre carte Déclic' vous sera adressée à domicile.

Les abonnements 300 et 400

L'abonnement 300

(1) Pour les étudiants : un abonnement annuel Domicile-Établissement à 300€ sur l'une des lignes régulières ouvertes aux bénéficiaires (lire ci-dessous « Sur quelles lignes l'utiliser ? ») avec possibilité de règlement en 3 trimestres (1 aller/retour par jour scolaire selon calendrier de l'Éducation Nationale de la zone de l'académie de Grenoble). En dehors du trajet habituel et des périodes scolaires (week-end et vacances), réduction de 50% sur le ticket unité, sur toutes les lignes régulières (lire ci-contre « Sur quelles lignes l'utiliser ? »).

L'abonnement 400

(2) Pour les apprentis, salariés, jeunes en recherche d'emploi, scolaires et étudiants : un abonnement annuel déplacements illimités à 400€ sur une ligne régulière interurbaine (lire ci-dessous « Sur quelles lignes l'utiliser ? ») (toute l'année et sur toutes les sections de la ligne régulière retenue). Pour les autres lignes, réduction de 50% sur le ticket unité. Cet abonnement glissant est valable 1 an de date à date sous réserve d'être détenteur de la carte Déclic' en cours de validité.

Où et comment se procurer ces abonnements ?

Rendez-vous chez votre transporteur muni de votre carte Déclic' pour acheter votre abonnement :

SAT - Gare routière place des Arts - 74200 THONON-LES-BAINS - 04 50 71 85 55 ou 5 rue Champ Dunand - Zone d'activités de Vongy - 74200 Thonon-les-Bains 04 50 71 00 88.

TRANSDEV (ligne T71 uniquement) - 85 av. de Saint Disdille - 74200 Thonon-les-Bains 04 50 81 74 74.

Quelles sont les conditions de remboursement ?

La demande, motivée, doit être adressée à Thonon Agglomération 2, place de l'Hôtel de Ville - BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex. Le remboursement d'un ou deux trimestres ne peut intervenir que 15 jours avant qu'il(s) ne débute(nt). Toute demande intervenant après ce délai sera refusée.

Sur quelles lignes l'utiliser ?

Genève/Évian (T71), Bellevaux/Thonon (111), Thonon/Châtel (121), Thonon/Thollon-les-Mémises (122), Thonon/Féternes (123), Thonon/Saint-Paul (124), Thonon/Saint-Gingolph (131), Évian/Annemasse (141), Thonon/Bons-en-Chablais (142), Sciez/Douvaine (143), Thonon/Annemasse (151), Thonon/Douvaine (152)

Formulaire Carte Déclic' ^{-26ans}

à compléter en majuscules et à retourner à l'adresse suivante :

Thonon Agglomération - Service mobilité
Domaine de Thénières - 74140 Ballaison
Tél : 04 50 31 25 00 - mobilite@thononagglo.fr

INSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE
www.thononagglo.fr

Cadre réservé à l'administration 2018/2019 n°

• BÉNÉFICIAIRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

CP : Commune :

Tél : Portable :

Courriel :

STATUT (cocher une seule case)

Primaire Collégien Lycéen Classe :

Apprenti Étudiant En formation

Salarié Sans activité

Établissement ou entreprise :

Commune : CP :

• RESPONSABLE LÉGAL

Nom et Prénom :

Tél : Portable :

Courriel :

• PAIEMENT

Carte Déclic' -26 ans / 10 euros

Chèque à l'ordre du Trésor Public

Espèces

Le paiement en espèces s'effectue uniquement à Thonon Agglomération (74140 Ballaison).

J'atteste avoir joint toutes les pièces à fournir (voir ci-contre) ainsi que le paiement,

Le : Signature



_____ THONON
agglomération